

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3623)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL489

présenté par
M. Denaja, rapporteur

ARTICLE 16

À la première phrase de l'alinéa 1, substituer au mot :

« publication »,

le mot :

« promulgation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.